



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020





## **TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Pages</u>
Sigles.....	6
Rapport d’audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers.....	7
Bilan.....	10
Compte de résultat net.....	11
Etat du résultat global.....	12
Etat de variation des capitaux propres.....	13
Etat des flux de trésorerie.....	14
Notes annexes aux états financiers.....	15
• <i>Règles et méthodes comptables</i> .....	15
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i> .....	43
• <i>Informations sur le compte de résultat</i> .....	71
• <i>Divers</i> .....	76

## **SIGLES**

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BISIP : Bank of International Settlement Investment Pool

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques

DTS : Droit de Tirage Spécial

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI : Fonds Monétaire International

FCR : Facilité de Crédit Rapide

FEC : Facilité Elargie de Crédit

FPCE : Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes

GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

HTC : Held To Collect

HTCS : Held To Collect and Sell

IAS : International Accounting Standards

IFR : Instrument de Financement Rapide

IFRS : International Financial Reporting Standards

MEDC : Mécanisme Elargi De Crédit

RAMP : Reserves Advisory Management Program

SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des TItres et de la Liquidité de l'UMOA

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA

SPPI : Solely Payment of Principal and Interests

STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

TIE : Taux d'Intérêt Effectif

UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

VAR : Value At Risk



## **Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**

### **Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en sa séance du 21 septembre 2018, nous vous présentons notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le Management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lecture de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de le signaler.

## Responsabilité du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de la préparation des états financiers conformément aux statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Management qu'il incombe d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Management a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la BCEAO.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la BCEAO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Management, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le Commissaire Contrôleur

**RACINE**  
**MEMBRE D'ERNST & YOUNG**



Makha SY  
Associé

Le 02 mars 2021

## Bilan

au 31 décembre 2020

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/20 (1)	31/12/19 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
<b>ACTIF</b>					
Avoirs en or	6	1 371 079	1 120 560	250 519	22
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	1 319 449	653 315	666 134	102
Avoirs en monnaies étrangères	8	8 024 819	8 231 575	-206 756	-3
Créances sur les établissements de crédit	9	5 799 355	4 716 392	1 082 963	23
Créances sur les Trésors Nationaux	10	483 607	489 416	-5 809	-1
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	2 952 297	1 560 470	1 391 827	89
Autres investissements financiers	12	430 884	361 469	69 415	19
Biens immobiliers de placement	13	3 191	3 420	-229	-7
Autres immobilisations	13	494 728	494 493	235	0
Autres actifs	14	82 283	80 637	1 646	2
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 961 692</b>	<b>17 711 747</b>	<b>3 249 945</b>	<b>18</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Billets et monnaies en circulation	15	9 215 755	7 751 241	1 464 514	19
Comptes créditeurs et dépôts	16	5 948 251	4 961 788	986 463	20
Transferts à exécuter	17	3 300	3 066	234	8
Engagements en monnaies étrangères	18	8 720	9 237	-517	-6
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	2 473 527	1 904 246	569 281	30
Autres passifs	20	235 626	214 243	21 383	10
Provisions pour risques et charges	21	76 022	77 210	-1 188	-2
Réserve de réévaluation des devises	22	108 703	110 829	-2 126	-2
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	93 583	83 209	10 374	12
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 163 487</b>	<b>15 115 069</b>	<b>3 048 418</b>	<b>20</b>
Capital et Réserves	24	2 728 967	2 469 157	259 810	11
Résultat net de l'exercice		69 238	127 521	-58 283	-46
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 798 205</b>	<b>2 596 678</b>	<b>201 527</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>20 961 692</b>	<b>17 711 747</b>	<b>3 249 945</b>	<b>18</b>

**Remarque :** Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

**N.B. :** Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

**Compte de Résultat net  
au 31 décembre 2020**

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2020 (1)	31/12/2019 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		200 181	257 392	-57 211	-22
Charges d'intérêts		14 970	16 205	-1 235	-8
<b>Résultat net d'intérêts (a)</b>	30	<b>185 211</b>	<b>241 187</b>	<b>-55 976</b>	<b>-23</b>
<b>Dividendes (b)</b>		<b>163</b>	<b>26</b>	137	527
Produits de commissions		72 431	68 450	3 981	6
Charges de commissions		3 709	858	2 851	332
<b>Résultat net des commissions (c)</b>		<b>68 722</b>	<b>67 592</b>	<b>1 130</b>	<b>2</b>
Produits sur opérations de change		474 167	273 950	200 217	73
Charges sur opérations de change		471 576	270 193	201 383	75
<b>Résultat net de change (d)</b>	31	<b>2 591</b>	<b>3 757</b>	<b>-1 166</b>	<b>-31</b>
<b>Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises (e)</b>	31	<b>2 557</b>	<b>0</b>	<b>2 557</b>	<b>-</b>
<b>Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>		<b>259 244</b>	<b>312 562</b>	<b>-53 318</b>	<b>-17</b>
Autres produits ordinaires	32	7 548	7 183	365	5
<b>Total des produits nets</b>		<b>266 792</b>	<b>319 745</b>	<b>-52 953</b>	<b>-17</b>
Entretien de la circulation fiduciaire	33	46 986	41 639	5 347	13
Frais généraux	34	118 890	120 834	-1 944	-2
Autres charges ordinaires	35	21	53	-32	-60
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	31 657	29 698	1 959	7
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>197 554</b>	<b>192 224</b>	<b>5 330</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>69 238</b>	<b>127 521</b>	<b>-58 283</b>	<b>-46</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

**Etat du résultat global  
au 31 décembre 2020**

(en millions de FCFA)

	Cfère Notes	31/12/20 (1)	31/12/19 (2)	Variation	
				Valeur	%
				(1)-(2)	
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>		<b>69 238</b>	<b>127 521</b>	<b>-58 283</b>	<b>-46</b>
<b>Autres éléments du résultat global (2)</b>		<b>232 093</b>	<b>264 962</b>	<b>-32 869</b>	<b>-12</b>
<b>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>232 093</b>	<b>264 962</b>	<b>-32 869</b>	<b>-12</b>
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	161 902	184 392	-22 490	-12
Plus-values de réévaluation des immobilisations	24	624	67 073	-66 449	-99
Ecart actuariel au titre des prestations définies	21	198	2 214	-2 016	-91
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	12	69 369	11 283	58 086	515
<b>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		0	0	0	
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		0	0	0	
<b>Résultat global de l'exercice (1) + (2)</b>		<b>301 331</b>	<b>392 483</b>	<b>-91 152</b>	<b>-23</b>

*N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.*



## Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>416 020</b>	<b>124 005</b>	<b>1 232 646</b>	<b>2 278 707</b>
Résultat				127 521		127 521
Affectation en réserves			49 493	-124 005		-74 512
Prélèvements						0
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 073</b>	<b>0</b>	<b>197 889</b>	<b>264 962</b>
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					184 392	184 392
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations			67 073			67 073
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					2 214	2 214
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					11 283	11 283
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>532 586</b>	<b>127 521</b>	<b>1 430 535</b>	<b>2 596 678</b>
Effet des changements de méthodes comptables						
<b>Solde des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>532 586</b>	<b>127 521</b>	<b>1 430 535</b>	<b>2 596 678</b>
Résultat				69 238		69 238
Affectation en réserves			27 717	-127 521		-99 804
Prélèvements						
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>0</b>	<b>231 469</b>	<b>232 093</b>
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					161 902	161 902
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations			624			624
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					198	198
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					69 369	69 369
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>560 927</b>	<b>69 238</b>	<b>1 662 004</b>	<b>2 798 205</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

**Etat des flux de trésorerie  
au 31 décembre 2020**

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/20	31/12/19
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>69 238</b>	<b>127 521</b>
+ Dotations aux amortissements	18 903	19 496
+ Dotations aux provisions	13 559	10 251
+/- Autres mouvements	-7 631	-3 796
- Reprises de provisions	-805	-49
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-17	-22
- Quote part de subvention virée en résultat	0	-1
- Dividendes perçus	-163	-26
<b>+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)</b>	<b>93 084</b>	<b>153 374</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>-1 028 853</b>	<b>-3 751</b>
Créances sur les établissements de crédit	-1 082 963	-517 696
Créances sur les Trésors Nationaux	5 809	61 592
Autres créances d'exploitation (*)	48 301	452 353
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et de la réserve de réévaluation des avoirs en or (c)</b>	<b>2 631 939</b>	<b>2 140 510</b>
Billets & monnaies émis	1 464 514	781 387
Comptes courants et dépôts	986 463	1 193 492
Transferts à exécuter	234	-4 440
Autres dettes d'exploitation	21 383	-14 321
<i>Sous-total</i>	<i>2 472 594</i>	<i>1 956 118</i>
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	161 902	184 392
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-2 557	0
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>1 696 170</b>	<b>2 290 133</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisition d'autres immobilisations	-18 330	-30 118
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	17	22
+ Dividendes reçus	163	26
<b>- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-18 150</b>	<b>-30 070</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
- Dividendes distribués	-64 000	-40 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-25 000	-22 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-1 391 827	-144 425
± Engagements à long terme	568 764	60 729
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>-912 063</b>	<b>-145 696</b>
<b>= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>765 957</b>	<b>2 114 367</b>
<b>+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>8 597 212</b>	<b>6 482 845</b>
<b>= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</b>	<b>9 363 169</b>	<b>8 597 212</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
	<b>31/12/20</b>	<b>31/12/19</b>
Avoirs en or	1 371 079	1 120 560
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	1 319 449	653 315
Avoirs en monnaies étrangères (**)	6 672 641	6 823 337
<b>Total</b>	<b>9 363 169</b>	<b>8 597 212</b>

(\*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(\*\*) Cf. Notes 27 (partie des avoirs en monnaies étrangères de moins d'un mois)

*N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2020, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.*

**Règles et méthodes comptables**

**Note 1 – Cadre juridique et activités**

La Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l’Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n’est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d’Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d’une part, à l’organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l’espace communautaire et, d’autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l’Union. En sa qualité d’Institut d’émission, la BCEAO a le privilège exclusif d’émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l’UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l’émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l’or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu’aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d’établissements ou d’organismes dont l’activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l’UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d’agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l’exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l’exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et un Centre de Traitement Fiduciaire. En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

## **Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables**

### **2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2020**

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, la performance de l'exercice des effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

### **2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- *Amendements à IAS 1 « Présentations des états financiers » et à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »*

Les modifications portent sur la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et dans IAS 8, selon que l'entité ait adopté par anticipation ou non la « Modification des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS », publiée en 2018. Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes. Ils n'ont pas eu d'incidences majeures sur les états financiers de l'Institution.



– *Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »*

Les modifications portent sur la définition d'une entreprise en vue de la qualification d'une transaction ou d'un événement, selon le cas, soit en un regroupement d'entreprises, soit en une acquisition d'actif.

Cette modification à IFRS 3 est sans effet pour la BCEAO.

– *Amendements à IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » ; IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers -informations à fournir » - Phase 1*

Les modifications font suite à la réforme des taux d'intérêts de référence afin d'alléger les exigences spécifiques en matière de comptabilité de couverture qui auraient pu entraîner l'abandon de cette dernière uniquement en raison de l'incertitude liée à cette réforme. De ce fait, elles portent sur des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture au cours de la période précédant le remplacement des taux d'intérêts de référence existant par un ou d'autres taux.

La BCEAO n'ayant pas mis en place une comptabilité de couverture, ces amendements sont sans objet pour ses états financiers.

– *Amendements à IFRS 16 « Contrats de location »*

Du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, les modifications apportées visent à permettre, sur option, aux locataires ayant bénéficié d'allègements de loyers, de ne pas les analyser comme une modification de contrat de location.

Au titre de l'exercice 2020, la BCEAO n'étant locataire d'aucun immeuble, ces amendements sont sans incidence.

### **2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur**

– *Amendements à IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » ; IFRS 9 « Instruments financiers » ; IFRS 7 « Instruments financiers -informations à fournir » ; IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location » - Phase 2 (1<sup>er</sup> janvier 2021)*

Dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, ces amendements visent à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de ladite réforme sur leurs états financiers concernant ces normes.

Les principales modifications portent sur :

- le traitement à retenir en cas de modifications des flux de trésorerie contractuels suite à la réforme des taux d'intérêt de référence ;

- des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture ;
- des informations supplémentaires à fournir liées à la réforme des taux d'intérêts de référence.

En l'état, les modifications visées n'auront pas d'incidences majeures pour la Banque du fait de la non application de la comptabilité de couverture et l'Institution n'étant locataire d'aucun immeuble.

– *Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (1<sup>er</sup> janvier 2022)*

Les amendements visés apportent des précisions sur les coûts à retenir pour déterminer le coût d'exécution d'un contrat notamment en cas de contrat déficitaire.

Ces modifications n'auront pas d'impact pour la Banque Centrale.

– *Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2018-2020 (1<sup>er</sup> janvier 2022)*

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

- IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » relatives aux exemptions dont peut se prévaloir une filiale en tant que nouvel adoptant des IFRS ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » précisant le traitement à apporter aux honoraires versés et reçus dans le cadre de la décomptabilisation d'un passif financier ;
- IAS 41 « Agriculture » portant sur l'exclusion des flux liés aux impôts dans les évaluations de la juste valeur.

Elles n'auront pas d'incidences sur les états financiers de la BCEAO.

– *Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » (1<sup>er</sup> janvier 2022)*

Dans la pratique, il est ressorti que préalablement à son exploitation, des biens peuvent être produits par une immobilisation corporelle, notamment les échantillons produits pendant les tests de fonctionnement de cet actif. Les amendements apportés précisent le traitement comptable à apporter à ces éléments produits.

Ces modifications seront sans impact pour la Banque.

– *Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (1<sup>er</sup> janvier 2022)*

Les amendements apportés à cette norme concernent :

- la suppression d'une référence à une ancienne version du cadre conceptuel ;



- une exception à son principe de comptabilisation des passifs et passifs éventuels pour identifier les obligations qu'un acquéreur aurait assumé lors d'un regroupement d'entreprises ;
- l'ajout d'une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ces amendements n'auront pas d'incidences pour la BCEAO.

– *IFRS 17 : « Contrats d'assurance » (1<sup>er</sup> janvier 2023)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

La nouvelle norme, révisée en 2020, demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthodes comptables pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme sera sans effet pour la Banque.

– *Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » (1<sup>er</sup> janvier 2023)*

Il s'agit des précisions apportées au titre du classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants.

Ces modifications n'auront pas d'incidences majeures sur les états financiers de l'Institution.

– *Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » (1<sup>er</sup> janvier 2023)*

La modification porte sur le report de la date limite de l'exemption temporaire d'application de IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » plutôt que IFRS 9 « Instruments financiers » accordée aux assureurs.

Elle sera sans effet pour l'Institution.

## **2.4- Exercice**

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## 2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-après classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 en trois (3) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.



(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Avoirs en or	1 371 079	1 120 560					1 371 079	1 120 560
Avoirs sur le FMI	1 319 449	653 315					1 319 449	653 315
Avoirs en monnaies étrangères	7 250 195	7 256 354					7 250 195	7 256 354
Autres investissements financiers					430 884	361 469	430 884	361 469
Immobilisations (Terrains et constructions)					432 954	426 491	432 954	426 491
<b>Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur</b>	<b>9 940 723</b>	<b>9 030 229</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>863 838</b>	<b>787 960</b>	<b>10 804 561</b>	<b>9 818 189</b>
Engagements en monnaies étrangères	91	59	0	0	0	0	91	59
Engagements envers le FMI	635 867	664 563	0	0	0	0	635 867	664 563
<b>Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur</b>	<b>635 958</b>	<b>664 622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>635 958</b>	<b>664 622</b>

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

## 2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## **2.7- Opérations en devises**

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

## **2.8- Impôts et taxes**

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

## **2.9- Avoirs en or**

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Par ailleurs, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.



## **2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI**

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA<sup>(\*)</sup>. Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
  - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
  - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
  - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
  - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI,

---

(\*) Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaieur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

### **2.11- Avoirs en monnaies étrangères**

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans des portefeuilles de titres en devises.

### **2.12- Portefeuille de titres**

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.



- ***Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres***

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat***

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.

### **2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

### **2.14- Créances sur les établissements de crédit**

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), soit de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêt, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine, un (1) mois ou trois (3) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (cf. Note 28). En conséquence, ces instruments ne font pas l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

### **2.15- Créances sur les Trésors Nationaux**

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées



aux allocations générale et spéciale de DTS, du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et décembre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

## **2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel**

### ***✎ Autres investissements financiers***

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### *✍ Prêts au personnel*

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

### **2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.



Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées de vie utile (ans)</b>
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

### **2.18- Immeubles de placement**

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

### **2.19- Stocks de billets et monnaies non émis**

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

### **2.20- Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.

### **2.21- Comptes créditeurs et dépôts**

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

### **2.22- Transferts à exécuter**

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.



### **2.23- Engagements en monnaies étrangères**

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

### **2.24- Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

### **2.25- Avantages du personnel**

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

En effet, une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque Centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global. S'agissant

des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

## **2.26- Réserves de prévoyance**

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

### *✍ **Réserve pour Risques Bancaires Généraux***

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

### *✍ **Réserve sur risques de refinancement***

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

### *✍ **Réserve de réévaluation des devises***

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.



Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

#### ***✍ Réserve de réévaluation des instruments financiers***

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

#### **2.27- Instruments dérivés**

A la date d'arrêté, soit le 31 décembre 2020, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

#### **2.28- Autres engagements hors bilan**

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

#### **2.29- Reconnaissance des produits et des charges**

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

### **2.30- Jugements comptables critiques et estimations**

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

#### ***Principaux jugements :***

- *Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers* : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- *Risque de crédit associé aux créances sur les Etats* : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective (perspectives économiques et financières des Etats membres) n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Les mesures d'endiguement et les politiques de



relance mises en œuvre par les Etats et la BCEAO ont atténué l'ampleur ainsi que l'impact de la crise de la Covid-19 et permettraient d'assurer une reprise économique rapide. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.

- *Risque de crédit associé aux prêts au personnel* : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- *Risque de crédit associé aux créances locatives* : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- *Consolidation* : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

**Principales estimations :**

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global* : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- *Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Juste valeur des instruments financiers* : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.

S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités<sup>(\*)</sup>.

---

(\*) La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet

- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

### **2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture**

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

### **2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables**

Non applicable.

### **2.33- Impact de la pandémie de la Covid-19**

La pandémie de coronavirus (Covid-19) et les mesures d'endiguement prises par les Etats ont entraîné une baisse inédite de l'activité économique mondiale en 2020. En vue de contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la BCEAO a mis en œuvre des mesures visant le maintien et l'accroissement du financement de l'économie, avec notamment le lancement, à compter du mois d'avril 2020, d'opérations d'injections de liquidité à taux fixe sur les guichets d'open-market à une semaine et à un mois. Par ailleurs, la Banque Centrale a décidé d'accompagner les Etats membres de l'Union dans l'émission de bons du Trésor, dénommés « Bons Covid-19 ». Un guichet spécial de refinancement à trois mois a été ouvert par la BCEAO pour permettre aux banques de refinancer ces bons, émis sur le marché financier régional par les Etats pour faire face aux dépenses immédiates liées à la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Enfin, afin d'accompagner la dynamique de relance des économies des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale a, au cours de sa réunion du

---

égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.



22 juin 2020, baissé de 50 points de base les taux directeurs de la BCEAO, à compter du 24 juin 2020.

Hormis l'accroissement du volume des concours aux établissements de crédit (cf. Note 9) et la baisse des produits issus du refinancement (cf. Note 30) induits par la mise en œuvre des mesures visées, la pandémie de la Covid-19 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de la BCEAO. En outre, aucun report d'échéance n'a été accordé par la Banque Centrale.

### **Note 3 – Gestion des risques**

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

#### **3.1. Le risque stratégique**

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

#### **3.2. Le risque financier**

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérents aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.

##### *✍* **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en

espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

#### *✎ Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

#### *✎ Risque de marché*

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

##### *✓ Risque de change*

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

##### *✓ Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

*x Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat*



Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

#### *x Actifs financiers évalués au coût amorti*

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues non/peu significatifs.

#### *x Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres*

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation *évalué en juste valeur par capitaux propres* et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

### ✓ **Autres risques de marché**

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

### **3.3. Le risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

## **Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes**

### **4.1- La centralisation des comptes**

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Centre de Traitement Fiduciaire font l'objet d'une centralisation au Siège.



## **4.2- Audit et approbation des comptes**

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

En application de l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur.

## Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/20 en FCFA	31/12/19 en FCFA	Variation %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	145,850	159,630	-8,63
1 Yuan chinois (CNY)	81,760	83,880	-2,53
1 Dollar des Etats Unis (USD)	534,560	583,900	-8,45
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	729,630	770,990	-5,36
1 Franc suisse (CHF)	607,260	604,350	0,48
1 Yen japonais (JPY)	5,186	5,379	-3,60
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	776,552	810,684	-4,21
1 Dollar canadien (CAD)	419,600	449,350	-6,62
1 Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCA)	776,555	810,684	-4,21
1 Once d'or	989 942,000	863 039,000	14,70

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2020	2019
janvier	817,246	799,789
février	820,638	803,269
mars	817,131	810,532
avril	824,109	810,304
mai	808,176	810,384
juin	805,856	801,335
juillet	782,336	809,088
août	779,519	813,313
septembre	788,614	821,260
octobre	791,567	811,208
novembre	783,039	819,509
décembre	776,552	810,684

## Informations sur le bilan et sur le hors-bilan

### Bilan Actif

#### Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	118 509	119 713,03	103 317	15 192	15
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 479,65	1 043 874	1 054 521,73	910 093	133 781	15
Or solde compte poids	59 701,41	59 101	37 769,72	32 597	26 504	81
Or en cours de route	0,00	0	0,00	0	0	0
Or en dépôt à la BRI	151 115,59	149 595	86 384,28	74 553	75 042	101
<b>Total</b>	<b>1 385 009,68</b>	<b>1 371 079</b>	<b>1 298 388,76</b>	<b>1 120 560</b>	<b>250 519</b>	<b>22</b>

L'augmentation des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'onze d'or et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 43 036,08008 kg ou 1 385 009,68 onces au 31 décembre 2020 contre 40 384,40524 kg ou 1 298 388,76 onces au 31 décembre 2019, suite aux achats d'or effectués sur la période.

Tableau de variation du stock d'or

(En millions de FCFA)

	31/12/19	Variation				31/12/20
		Achat (+)	Vente (-)	Transfert (+/-)	Réévaluation (+/-)	
Or en dépôt au Siège	103 317				15 192	118 509
Or en dépôt à la Banque de France	910 093				133 781	1 043 874
Or solde compte poids	32 597	88 617		-59 502	-2 611	59 101
Or en cours de route	0				0	0
Or en dépôt à la BRI	74 553			59 502	15 540	149 595
<b>Total</b>	<b>1 120 560</b>	<b>88 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>161 902</b>	<b>1 371 079</b>

## Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	-1 045 183 950	-811 640	-183 620 824	-149 585	-662 055	-443
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	2 744 295 900	2 131 089	990 398 690	802 900	1 328 189	165
<b>Total</b>	<b>1 699 111 950</b>	<b>1 319 449</b>	<b>806 777 866</b>	<b>653 315</b>	<b>666 134</b>	<b>102</b>

(\*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

### • Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 329 146	1 711 600 000	1 387 567	-58 421	-4
FMI, Compte N°1	-2 703 902 219	-2 228 313	-1 841 463 291	-1 492 845	-735 468	49
FMI, Compte Titres	-52 881 731	-43 580	-53 757 533	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	128 592	(*)	-706	129 298	-18 314
Ajustement FMI compte Titres	(**)	2 515	(**)	-21	2 536	-12 076
<b>Total</b>	<b>-1 045 183 950</b>	<b>-811 640</b>	<b>-183 620 824</b>	<b>-149 585</b>	<b>-662 055</b>	<b>-443</b>

(\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(\*\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	-1 045 183 950	-811 640	-183 620 824	-149 585	-662 055	-443
Avoirs exclus (*)	1 294 515 000	1 005 258	433 600 000	351 513	653 745	186
Ajustement FMI compte N°1	165 594 362	(**)	-871 439	(**)		
Ajustement FMI compte Titres	3 238 621	(**)	-25 440	(**)		
<b>Situation statistique (***)</b>	<b>418 164 033</b>	<b>193 618</b>	<b>249 082 297</b>	<b>201 928</b>	<b>-8 310</b>	<b>-4</b>

(\*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) accordés à certains Etats de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque

(\*\*) Les ajustements FMI compte n°1 et FMI compte titres en FCFA sont inclus dans la position de réserve

(\*\*\*) Conformément aux retraitements statistiques effectués par le FMI.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	2 679 456 107	2 080 737	925 761 669	750 500	1 330 237	177
BCEAO, son compte au FMI	64 839 793	50 352	64 637 021	52 400	-2 048	-4
<b>Total</b>	<b>2 744 295 900</b>	<b>2 131 089</b>	<b>990 398 690</b>	<b>802 900</b>	<b>1 328 189</b>	<b>165</b>

**Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères**

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	6 155 941	6 252 281	-96 340	-2
Correspondants et dépôts	698 902	538 288	160 614	30
Billets étrangers	17 122	13 339	3 783	28
Portefeuille de titres	1 132 925	1 400 443	-267 518	-19
Créances rattachées (intérêts courus)	19 929	27 224	-7 295	-27
<b>Total</b>	<b>8 024 819</b>	<b>8 231 575</b>	<b>-206 756</b>	<b>-3</b>

- **Compte d'opérations (Trésor français)**

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves de change des Etats membres de l'UMOA, dont une partie est déposée dans un compte ouvert dans les livres du Trésor français, conformément à des dispositions conventionnelles.

- **Correspondants et dépôts**

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Correspondants étrangers				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	147 411	63 420	83 991	132
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	332 238	467 073	-134 835	-29
Dépôts et prêts interbancaires	219 253	7 795	211 458	2 713
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 552	4 752	-200	-4
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>703 454</b>	<b>543 040</b>	<b>160 414</b>	<b>30</b>
Dépréciation (2)	-4 552	-4 752	200	-4
<b>Montants nets (1) - (2)</b>	<b>698 902</b>	<b>538 288</b>	<b>160 614</b>	<b>30</b>

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants. Les dépôts et prêts interbancaires en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité. Les variations du solde résultent de l'effet des réévaluations de change périodiques.



- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/20		31/12/19		Variation	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	18 067 303,0	11 851	13 557 739,0	8 894	2 957	33
USD	8 567 957,0	4 580	6 437 641,0	3 759	821	22
CHF	720 540,0	438	693 620,0	419	19	5
GBP	346 075,0	253	346 385,0	267	-14	-5
<b>Total</b>		<b>17 122</b>		<b>13 339</b>	<b>3 783</b>	<b>28</b>

- **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

*(en millions de FCFA)*

Titres en devises (1)	849 277	1 089 796	-240 519	-22
Correction de valeur (2)*	-6 070	0	-6 070	-
<b>Sous-total (3) = (1) – (2)</b>	<b>843 207</b>	<b>1 089 796</b>	<b>-246 589</b>	<b>-23</b>
Parts de fonds commun de placement détenues (4)	289 718	310 647	-20 929	-7
<b>Total = (3) + (4)</b>	<b>1 132 925</b>	<b>1 400 443</b>	<b>-267 518</b>	<b>-19</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

*(en millions de FCFA)*

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	79 181	114 575	-35 394	-31
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	770 096	975 221	-205 125	-21
Correction de valeur *	-6 070	0	-6 070	-
<b>Total</b>	<b>843 207</b>	<b>1 089 796</b>	<b>-246 589</b>	<b>-23</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

✓ Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	72 264	106 135	-33 871	-32
Obligations	6 917	8 440	-1 523	-18
<b>Total</b>	<b>79 181</b>	<b>114 575</b>	<b>-35 394</b>	<b>-31</b>

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/20		31/12/19		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
USD	148 124 087,37	79 181	196 223 422,40	114 575	-35 394
<b>Total</b>		<b>79 181</b>		<b>114 575</b>	<b>-35 394</b>

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Titres en devises cotés	79 181	114 575	-35 394	-31
<b>Total</b>	<b>79 181</b>	<b>114 575</b>	<b>-35 394</b>	<b>-31</b>

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Etats	72 264	106 135	-33 871	-32
Institutions monétaires	6 917	8 440	-1 523	-18
<b>Total</b>	<b>79 181</b>	<b>114 575</b>	<b>-35 394</b>	<b>-31</b>



✓ **Titres en devises évalués au coût amorti**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	770 096	975 221	-205 125	-21
<b>Total</b>	<b>770 096</b>	<b>975 221</b>	<b>-205 125</b>	<b>-21</b>

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/20		31/12/19		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1 174 003 007,26	770 096	1 486 714 818,97	975 221	-205 125
<b>Total</b>	<b>1 174 003 007,26</b>	<b>770 096</b>	<b>1 486 714 818,97</b>	<b>975 221</b>	<b>-205 125</b>

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/20		31/12/19		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	770 096	100%	975 221	100%	-205 125	-21
<b>Total</b>	<b>770 096</b>		<b>975 221</b>		<b>-205 125</b>	<b>-21</b>

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
≤ 1 an	199 613	198 358	1 255	1
> 1 an et ≤ 5 ans	570 483	698 450	-127 967	-18
> 5 ans	0	78 413	-78 413	-100
<b>Total</b>	<b>770 096</b>	<b>975 221</b>	<b>-205 125</b>	<b>-21</b>

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	173 321	186 063	-12 742	-7
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	116 397	124 584	-8 187	-7
<b>Total</b>	<b>289 718</b>	<b>310 647</b>	<b>-20 929</b>	<b>-7</b>

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	9 217	13 399	-4 182	-31
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	10	5	5	100
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	104	12	92	767
Créances rattachées au portefeuille de titres	10 598	13 808	-3 210	-23
<b>Total</b>	<b>19 929</b>	<b>27 224</b>	<b>-7 295</b>	<b>-27</b>



## Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours des interventions de la Banque au titre du prêt marginal, ceux liés à la pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Effets pris en pension sur le guichet du prêt marginal	96 300	207 765	-111 465	-54
Effets pris en pension au marché monétaire	5 701 954	4 409 979	1 291 975	29
Autres créances sur établissements de crédit	0	94 760	-94 760	-100
Créances rattachées (intérêts courus)	1 101	3 888	-2 787	-72
<b>Total</b>	<b>5 799 355</b>	<b>4 716 392</b>	<b>1 082 963</b>	<b>23</b>

Les concours aux établissements de crédit sont systématiquement garantis par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (cf. Note 28).

## Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	218 750	221 808	-3 058	-1
Concours adossés aux allocations de DTS	14 437	20 451	-6 014	-29
Autres créances sur les Trésors Nationaux	247 170	247 157	13	0
Créances rattachées	3 250	0	3 250	-
<b>Total</b>	<b>483 607</b>	<b>489 416</b>	<b>-5 809</b>	<b>-1</b>

La baisse des concours adossés aux allocations de DTS (cf. Note 2.15) s'explique par les règlements effectués par les Etats membres.

Les créances rattachées se rapportent à l'encours de découverts statutaires consolidés.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date d'arrêt.

## Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	0	2 572	-2 572	-100
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	585 106	38 222	546 884	1 431
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 318 321	1 169 731	148 590	13
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	450 075	349 945	100 130	29
Instrument de Financement Rapide (IFR)	598 795	0	598 795	-
<b>Total</b>	<b>2 952 297</b>	<b>1 560 470</b>	<b>1 391 827</b>	<b>89</b>

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	MEDC	IFR	Total
Solde au 31/12/19	38 222	1 169 731	2 572	349 945	0	1 560 470
Tirages (+)	557 608	286 579	0	100 130	598 795	1 543 112
Remboursements (-)	10 724	137 989	2 572	0	0	151 285
<b>Solde au 31/12/20</b>	<b>585 106</b>	<b>1 318 321</b>	<b>0</b>	<b>450 075</b>	<b>598 795</b>	<b>2 952 297</b>

## Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	430 884	361 469	69 415	19
<b>Montant nets</b>	<b>430 884</b>	<b>361 469</b>	<b>69 415</b>	<b>19</b>

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	Variation			31/12/20	% de détention
		Acquisition (+)	Cession (-)	Ecart de réévaluation (+/-)		
BOAD	348 264			67 626	415 890	46,86%
SWIFT	207	46		12	265	0,09%
GIM UEMOA	7 298			774	8 072	51,42%
La Banque Agricole (ex-CNCAS )	1 682			3	1 685	5,56%
AFREXIM BANK	3 236			468	3 704	0,24%
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	66			14	80	0,53%
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	696			464	1 160	0,57%
ICADE	20			8	28	0,00%
<b>Total</b>	<b>361 469</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>69 369</b>	<b>430 884</b>	

### Note 13 – Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Biens immobiliers de placement	3 191	3 420	-229	-7
Autres immobilisations	494 728	494 493	235	0
<b>Total</b>	<b>497 919</b>	<b>497 913</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

- **Biens immobiliers de placement**

La BCEAO détient deux (2) immeubles de placement au 31 décembre 2020. Les mouvements de ce poste se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>22 699</b>
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>22 699</b>

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2019</b>	<b>19 279</b>
Amortissements de l'exercice	229
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2020</b>	<b>19 508</b>

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2019</b>	<b>3 420</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2020</b>	<b>3 191</b>

Au 31 décembre 2020, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

• ***Autres immobilisations***

Ce poste se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Immobilisations incorporelles	170	309	-139	-45
Autres immobilisations corporelles	453 679	446 870	6 809	2
Avances et acomptes versés sur immobilisations	40 879	47 314	-6 435	-14
<b>Total</b>	<b>494 728</b>	<b>494 493</b>	<b>235</b>	<b>0</b>



→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>9 023</b>
Entrées	87
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>9 110</b>

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2019</b>	<b>8 714</b>
Amortissements de l'exercice	226
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2020</b>	<b>8 940</b>

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2019</b>	<b>309</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2020</b>	<b>170</b>

### → Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/20	Valeurs nettes comptables Au 31/12/19	Variation	%
Terrains	195 769	195 145	624	0
Constructions	237 185	231 346	5 839	3
Matériel et mobilier	9 758	9 653	105	1
Matériel de transport	1 525	1 308	217	17
Patrimoine artistique	9 442	9 418	24	0
<b>Total</b>	<b>453 679</b>	<b>446 870</b>	<b>6 809</b>	<b>2</b>

Les mouvements au 31 décembre 2020 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

#### ✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	195 145	604 918	59 484	7 582	9 418	876 547
Entrées	0	779	3 226	658	3	4 666
Sorties	0	0	-1 289	-212	0	-1 501
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	624	20 071	1	-105	21	20 612
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>195 769</b>	<b>625 768</b>	<b>61 422</b>	<b>7 923</b>	<b>9 442</b>	<b>900 324</b>

#### ✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2019	-	373 572	49 831	6 274	-	429 677
Amortissements de l'exercice	-	15 011	3 101	336	-	18 448
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-	-1 268	-212	-	-1 480
Ajustement des provisions	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-	-	-	-	0
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2020</b>	<b>-</b>	<b>388 583</b>	<b>51 664</b>	<b>6 398</b>	<b>-</b>	<b>446 645</b>

#### ✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2019	195 145	231 346	9 653	1 308	9 418	446 870
<b>Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020</b>	<b>195 769</b>	<b>237 185</b>	<b>9 758</b>	<b>1 525</b>	<b>9 442</b>	<b>453 679</b>



→ **Avances et acomptes versés sur immobilisations**

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1	1	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	40 878	47 313	-6 435	-14
<b>Total</b>	<b>40 879</b>	<b>47 314</b>	<b>-6 435</b>	<b>-14</b>

**Note 14 – Autres actifs**

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Prêts au Personnel	50 739	52 052	-1 313	-3
Dépôts et cautionnements	88	87	1	1
Produits divers à encaisser	1 974	2 099	-125	-6
Stocks de matériel d'émission	14 753	16 495	-1 742	-11
Valeurs à l'encaissement	2 793	96	2 697	2 809
Opérations à régulariser Actif	553	490	63	13
Dépenses d'investissement à classer	3 806	1 845	1 961	106
Autres comptes d'ordre	9 071	8 968	103	1
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>83 777</b>	<b>82 132</b>	<b>1 645</b>	<b>2</b>
<i>Provisions (2)</i>	<i>-1 494</i>	<i>-1 495</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<b>Montants nets (1) - (2)</b>	<b>82 283</b>	<b>80 637</b>	<b>1 646</b>	<b>2</b>

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA non encore perçus à la date d'arrêté.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/20
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 495	0	1	1 494
<b>Total</b>	<b>1 495</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 494</b>



## Bilan Passif et capitaux propres

### Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Billets en circulation	9 016 181	7 561 087	1 455 094	19
Monnaies en circulation	199 574	190 154	9 420	5
<b>Total</b>	<b>9 215 755</b>	<b>7 751 241</b>	<b>1 464 514</b>	<b>19</b>

### Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	177 376	176 529	847	0
Banques et Institutions communes de l'Union	674 182	673 269	913	0
Banques inscrites dans les Etats	2 809 253	2 123 553	685 700	32
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	7 400	4 426	2 974	67
Trésors Nationaux et autres comptables publics	2 046 271	1 744 745	301 526	17
Autres comptes de dépôts	233 769	239 266	-5 497	-2
<b>Total</b>	<b>5 948 251</b>	<b>4 961 788</b>	<b>986 463</b>	<b>20</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Comptes courants ordinaires	170 194	170 596	-402	0
FMI Compte N°2	868	974	-106	-11
Dépôts	6 314	4 755	1 559	33
Dettes rattachées (intérêts courus)	0	204	-204	-100
<b>Total</b>	<b>177 376</b>	<b>176 529</b>	<b>847</b>	<b>0</b>

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	418 007	425 873	-7 866	-2
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	24 142	34 499	-10 357	-30
Autres Institutions communes	231 937	212 270	19 667	9
Dettes rattachées (intérêts courus)	96	627	-531	-85
<b>Total</b>	<b>674 182</b>	<b>673 269</b>	<b>913</b>	<b>0</b>

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	2 809 253	2 123 553	685 700	32
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	7 400	4 426	2 974	67
<i>Sous-total (1)</i>	<i>2 816 653</i>	<i>2 127 979</i>	<i>688 674</i>	<i>32</i>
Trésors Nationaux et autres comptables publics	2 043 932	1 743 899	300 033	17
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 339	846	1 493	176
<i>Sous-total (2)</i>	<i>2 046 271</i>	<i>1 744 745</i>	<i>301 526</i>	<i>17</i>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>4 862 924</b>	<b>3 872 724</b>	<b>990 200</b>	<b>26</b>



d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	216 714	224 610	-7 896	-4
Autres dépôts	17 055	14 656	2 399	16
<b>Total</b>	<b>233 769</b>	<b>239 266</b>	<b>-5 497</b>	<b>-2</b>

**Note 17 – Transferts à exécuter**

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	4	286	-282	-99
Transferts Extérieur/UMOA reçus	3 286	327	2 959	905
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	10	2 453	-2 443	-100
<b>Total</b>	<b>3 300</b>	<b>3 066</b>	<b>234</b>	<b>8</b>

**Note 18 – Engagements en monnaies étrangères**

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Dettes rattachées/Correspondants créditeurs	91	59	32	54
Autres emprunts	8 629	9 178	-549	-6
<b>Total</b>	<b>8 720</b>	<b>9 237</b>	<b>-517</b>	<b>-6</b>

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des autres emprunts, notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.

## Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
DTS alloués	635 757	663 700	-27 943	-4
Dettes rattachées aux allocations de DTS	110	863	-753	-87
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	0	2 623	-2 623	-100
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 286 742	1 195 334	91 408	8
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	550 918	41 726	509 192	1 220
<b>Total</b>	<b>2 473 527</b>	<b>1 904 246</b>	<b>569 281</b>	<b>30</b>

La hausse enregistrée résulte de l'effet contrasté des tirages nets et de la dépréciation du DTS.

## Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	67 818	67 818	0	-
Créditeurs divers Etats	73 135	68 986	4 149	6
Opérations à régulariser Passif	3 540	3 415	125	4
Versements restant à effectuer sur titre de participation	20 400	26 680	-6 280	-24
Comptes de passage	35 493	16 208	19 285	119
Autres comptes d'ordre	35 240	31 136	4 104	13
<b>Total</b>	<b>235 626</b>	<b>214 243</b>	<b>21 383</b>	<b>10</b>

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.



Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Les **comptes de passage** sont des comptes d'attente qui enregistrent les opérations en transit d'une application à une autre dans le cadre de leur traitement.

### Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/20
Provisions pour engagements de retraite	66 292	7 426	7 829	65 889
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 918	0	785	10 133
<b>Total</b>	<b>77 210</b>	<b>7 426</b>	<b>8 614</b>	<b>76 022</b>

Les provisions pour engagements de retraite se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2019</b>	<b>66 292</b>
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	3 316
Intérêts générés au cours de l'année (+)	4 110
Autres mouvements (+/-)	-7 631
Ecart actuariels (+/-)	-198
<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2020</b>	<b>65 889</b>

## Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/19	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/20
Réserve de réévaluation des devises	110 829	431	2 557	108 703

La réserve de réévaluation des devises a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2019, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 30 mars 2020. Par ailleurs, un prélèvement de 2 557 millions (cf. Note 31) a été effectué pour couvrir, à due concurrence, le résultat net latent de change déficitaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en application de la Décision du Conseil des Ministres n° 003 du 24/03/2016/CM/UMOA portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO (cf. Note 2.26).

## Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Le solde de la réserve de réévaluation des instruments financiers (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/19	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/20
Réserve de réévaluation des instruments financiers	83 209	10 374	0	93 583

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2019, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 30 mars 2020.



## Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	86 653	86 653	0
Réserve de réévaluation Or	948 083	786 181	161 902
Réserve pour Risques de Refinancement	218 855	191 138	27 717
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	477 935	477 311	624
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	2 002	1 804	198
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	292 604	223 235	69 369
Report à nouveau	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 728 967</b>	<b>2 469 157</b>	<b>259 810</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. Note 2.26). La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

La réserve pour risques de refinancement a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2019, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 30 mars 2020.

## Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie<sup>(\*)</sup>

Au 31 décembre 2020, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	0	1 371 079	0	0	0	1 371 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	0	0	1 319 449	0	0	1 319 449
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	7 189 784	497 917	0	317 189	19 929	8 024 819
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	0	5 799 355	5 799 355
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	0	483 607	483 607
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	0	2 952 297	2 952 297
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	293	4 944	0	0	425 647	430 884
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT (**)	13	0	0	0	0	3 191	3 191
IMMOBILISATIONS (**)	13	0	0	0	0	494 728	494 728
ACTIF DIVERS	14	20	1	0	0	82 262	82 283
<b>TOTAL (1)</b>		<b>7 190 097</b>	<b>1 873 941</b>	<b>1 319 449</b>	<b>317 189</b>	<b>10 261 016</b>	<b>20 961 692</b>
PASSIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	0	9 215 755	9 215 755
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	830	5 916	0	0	5 941 505	5 948 251
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	0	3 300	3 300
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	2	266	8 334	0	118	8 720
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	0	2 473 527	0	0	2 473 527
PASSIF DIVERS		0	0	0	0	3 312 139	3 312 139
<b>TOTAL (2)</b>		<b>832</b>	<b>6 182</b>	<b>2 481 861</b>	<b>0</b>	<b>18 472 817</b>	<b>20 961 692</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>7 189 265</b>	<b>1 867 759</b>	<b>-1 162 412</b>	<b>317 189</b>	<b>-8 211 801</b>	<b>0</b>

(\*) Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires

(\*\*) Il s'agit d'actifs physiques



## Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties

Au 31 décembre 2020, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	6	1 252 570	0	0	118 509	1 371 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	7	0	1 319 449	0	0	1 319 449
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	8	7 801 276	108 535	97 708	17 300	8 024 819
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	5 799 355	5 799 355
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	483 607	483 607
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	2 952 297	2 952 297
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	293	0	0	430 591	430 884
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	401	0	0	2 790	3 191
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	494 728	494 728
ACTIF DIVERS	14	0	0	0	82 283	82 283
<b>TOTAL (1)</b>		<b>9 054 540</b>	<b>1 427 984</b>	<b>97 708</b>	<b>10 381 460</b>	<b>20 961 692</b>
PASSIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	9 215 755	9 215 755
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16		868	0	5 947 383	5 948 251
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	3 300	3 300
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	18	356	4 483	0	3 881	8 720
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	19	0	2 473 527	0	0	2 473 527
PASSIF DIVERS		0	0	0	3 312 139	3 312 139
<b>TOTAL (2)</b>		<b>356</b>	<b>2 478 878</b>	<b>0</b>	<b>18 482 458</b>	<b>20 961 692</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>9 054 184</b>	<b>-1 050 894</b>	<b>97 708</b>	<b>-8 100 998</b>	<b>0</b>

(\*) Pour ces actifs et passifs, la ventilation correspond à la localisation géographique des contreparties

## Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

Au 31 décembre 2020, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	1 371 079	0	0	0	1 371 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	1 319 449	0	0	0	1 319 449
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	6 672 641	219 253	568 513	564 412	8 024 819
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	5 799 355	0	0	0	5 799 355
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	13 430	0	470 177	483 607
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	19 185	90 395	112 474	2 730 243	2 952 297
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	0	0	0	430 884	430 884
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	0	0	0	3 191	3 191
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	494 728	494 728
ACTIF DIVERS	14	2 992	8	25 376	53 907	82 283
<b>TOTAL (1)</b>		<b>15 184 701</b>	<b>323 086</b>	<b>706 363</b>	<b>4 747 542</b>	<b>20 961 692</b>
PASSIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	9 215 755	0	0	0	9 215 755
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	5 795 944	0	0	152 307	5 948 251
TRANSFERTS A EXECUTER	17	3 300	0	0	0	3 300
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	268	0	0	8 452	8 720
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	19 185	90 395	112 474	2 251 473	2 473 527
PASSIF DIVERS		51 930	86 114	0	3 174 095	3 312 139
<b>TOTAL (2)</b>		<b>15 086 382</b>	<b>176 509</b>	<b>112 474</b>	<b>5 586 327</b>	<b>20 961 692</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>98 319</b>	<b>146 577</b>	<b>593 889</b>	<b>-838 785</b>	<b>0</b>

## Note 28 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	15 980	16 684	-704
Opérations de change au comptant en devises (achats)	49 803	1 816	47 987
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	71 800	8 649	63 151
Engagements reçus sur prêts	34 626	33 503	1 123
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	17 178	17 811	-633
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	962	1 051	-89
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	6 441 848	5 199 872	1 241 976

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation
Cautions reçues en garantie	17 106	17 809	-703
Autres engagements reçus	72	2	70
<b>Total</b>	<b>17 178</b>	<b>17 811</b>	<b>-633</b>

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement**

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire (cf. Notes 2.14 et 9).

### Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

En millions de FCFA

	Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2019				Augmentation de l'exercice (+)				Diminution de l'exercice (-)				Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2020				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
Avoirs en monnaies étrangères	0	0	0	0	6 070	0	0	6 070	0	0	0	0	6 070	0	0	0	6 070
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181	
Autres actifs	0	0	14 680	14 680	0	0	63	63	0	0	19	19	0	0	14 724	14 724	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 861</b>	<b>14 861</b>	<b>6 070</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>6 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>6 070</b>	<b>0</b>	<b>14 905</b>	<b>20 975</b>	



## INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>200 181</b>	<b>257 392</b>	<b>-57 211</b>	<b>-22</b>
<b>Produits sur avoirs extérieurs (1)+(2)</b>	<b>59 573</b>	<b>83 759</b>	<b>-24 186</b>	<b>-29</b>
<b>• Produits sur Compte d'Opérations et Autres avoirs en devises (1)</b>	<b>30 393</b>	<b>43 087</b>	<b>-12 694</b>	<b>-29</b>
- Compte d'opérations	24 110	26 575	-2 465	-9
- Intérêts sur avoirs en devises	6 283	16 512	-10 229	-62
* Produits reçus du FMI	2 842	8 782	-5 940	-68
* Produits en autres devises	3 441	7 730	-4 289	-55
<b>• Produits sur portefeuille de titres (2)</b>	<b>29 180</b>	<b>40 672</b>	<b>-11 492</b>	<b>-28</b>
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	19 165	26 562	-7 397	-28
- Intérêts sur obligations évalués au coût	0	0	0	-
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	1 538	1 651	-113	-7
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	208	212	-4	-2
- Profits latents sur bons du Trésor	1 862	2 746	-884	-32
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	222	311	-89	-29
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	6 185	9 190	-3 005	-33
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées évalués à la JVOCI	0	0	0	-
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	0	0	0	-
<b>• Produits sur opérations de crédit</b>	<b>140 608</b>	<b>173 633</b>	<b>-33 025</b>	<b>-19</b>
- Refinancement	132 465	163 151	-30 686	-19
- Consolidation concours statutaires et autres créances financières	7 011	7 101	-90	-1
- Pénalités sur Réserves obligatoires	624	1 853	-1 229	-66
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	508	1 528	-1 020	-67
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>14 970</b>	<b>16 205</b>	<b>-1 235</b>	<b>-8</b>
<b>• Intérêts versés à la clientèle</b>	<b>10 523</b>	<b>6 875</b>	<b>3 648</b>	<b>53</b>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	9 903	5 755	4 148	72
- Intérêts versés aux autres Organismes	620	1 120	-500	-45
<b>• Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</b>	<b>2 301</b>	<b>7 187</b>	<b>-4 886</b>	<b>-68</b>
- Intérêts versés au FMI	1 339	6 621	-5 282	-80
- Intérêts versés aux autres correspondants	962	566	396	70
<b>• Charges sur portefeuille de titres</b>	<b>2 146</b>	<b>2 143</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	51	30	21	70
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	1 350	1 424	-74	-5
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	314	290	24	8
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	174	159	15	9
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	257	240	17	7
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>185 211</b>	<b>241 187</b>	<b>-55 976</b>	<b>-23</b>

## Note 31 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	474 167	273 950	200 217	73
Charges sur opérations de change (-)	471 576	270 193	201 383	75
<b>Total</b>	<b>2 591</b>	<b>3 757</b>	<b>-1 166</b>	<b>-31</b>

→ Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Résultat net réalisé de change	5 148	3 327	1 821	55
Résultat net latent de change	-2 557	430	-2 987	-695
<b>Total</b>	<b>2 591</b>	<b>3 757</b>	<b>-1 166</b>	<b>-31</b>

Conformément aux modalités de gestion de la réserve de réévaluation des devises (Cf. Note 2.26), le résultat net latent de change déficitaire au titre de l'exercice 2020 a été couvert par un prélèvement sur ladite réserve (Cf. Note 22).

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	24 237	28 058	-3 821	-14
Gains latents sur opérations en devises	449 930	245 892	204 038	83
<b>Total</b>	<b>474 167</b>	<b>273 950</b>	<b>200 217</b>	<b>73</b>

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	19 089	24 731	-5 642	-23
Pertes latentes sur opérations en devises	452 487	245 462	207 025	84
<b>Total</b>	<b>471 576</b>	<b>270 193</b>	<b>201 383</b>	<b>75</b>

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.



### Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Produits divers	7 006	6 626	380	6
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	525	534	-9	-2
Produits exceptionnels	17	23	-6	-26
<b>Total</b>	<b>7 548</b>	<b>7 183</b>	<b>365</b>	<b>5</b>

### Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Achat de signes monétaires	36 986	38 298	-1 312	-3
Variation de stocks de signes monétaires	1 742	-4 482	6 224	-139
Assurance de signes monétaires	239	239	0	0
Transport de signes monétaires	8 019	7 584	435	6
<b>Total</b>	<b>46 986</b>	<b>41 639</b>	<b>5 347</b>	<b>13</b>

### Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	810	1 252	-442	-35
Dépenses de Personnel	92 026	91 727	299	0
Impôts et taxes non recouvrables	195	292	-97	-33
Travaux et services extérieurs	19 168	20 193	-1 025	-5
Transports et déplacements	1 453	1 897	-444	-23
Frais divers de gestion	5 139	5 205	-66	-1
Frais de représentation	99	268	-169	-63
<b>Total</b>	<b>118 890</b>	<b>120 834</b>	<b>-1 944</b>	<b>-2</b>

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

### Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Charges exceptionnelles	21	53	-32	-60
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>-32</b>	<b>-60</b>

### Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	31/12/19	Variation	%
Dotations aux amortissements	18 903	19 496	-593	-3
Dotations aux provisions	13 559	10 251	3 308	32
Reprises de provisions	-805	-49	-756	1 543
<b>Total</b>	<b>31 657</b>	<b>29 698</b>	<b>1 959</b>	<b>7</b>



Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoidrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

## **DIVERS**

### **Note 37 - Opérations avec les parties liées**

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité de Politique Monétaire et des Conseils Nationaux de Crédit ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

### **Note 38 – Procédure judiciaire**

Au 31 décembre 2020, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 21 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République Française et les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA.

### **Note 39 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)